

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'adresse encore ma question supplémentaire au vice-premier ministre. S'il examine le mandat, il verra que deux des articles, soit les alinéa *a*) et *b*), peuvent inciter l'enquêteur à laisser complètement de côté la question de la responsabilité ministérielle. Si le gouvernement veut que cette question soit examinée, comme dans le cas de l'enquête Macdonald sur les activités de la GRC, pourquoi ne l'a-t-il pas précisé?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai trop confiance dans la conscience professionnelle et l'intégrité du juge Estey pour penser qu'il pourrait interpréter son mandat de façon aussi fautive.

[Français]

LA LIQUIDATION DE DEUX BANQUES—LA FAÇON DONT LE GOUVERNEMENT TRAITE L'AFFAIRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je désire poser ma question à l'honorable ministre d'État (Finances).

Le premier septembre dernier, le gouvernement annonçait la décision de demander en même temps au tribunal l'autorisation de procéder à la liquidation de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque; c'était contenu dans le communiqué de presse que la ministre d'État a émis le premier septembre.

Or, ma question est la suivante, et je l'ai posée hier au ministre des Finances et je n'ai pas eu de réponse; peut-être que, aujourd'hui, madame la ministre pourra y répondre. Pourquoi a-t-on mis dans le même sac, le premier septembre, la Norbanque et la Banque Commerciale canadienne, puisqu'il donnait ainsi à la Norbanque le baiser de la mort?

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il est très clair que le 1^{er} septembre, la Norbanque et la BCC n'ont pas été mises dans le même sac. La Loi sur les banques ne laisse aucun doute sur ce qui se produit dans certaines circonstances. Un curateur a été nommé à la Norbanque pour lui donner le temps d'organiser un fusionnement. Pour des raisons qui, je crois, sont devenues évidentes pour l'opposition et qui tiennent à la conjoncture économique, à la direction de la banque et au rapport du curateur, cette solution n'a pas été possible. Nous n'avons nullement fait obstacle aux efforts du curateur.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DE LA DEMANDE DE LIQUIDATION RELATIVE À LA BCC ET À LA NORBANQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il me semble que madame la ministre n'est pas au courant des documents qu'elle a rendus publics le premier septembre.

Dans le communiqué de presse qu'elle nous a donné ici, à la Chambre, à la page 3 on dit qu'il est nécessaire de présenter immédiatement une demande de liquidation dans le cas de

Questions orales

chacune des banques. Elle vient de nous dire que ce n'est pas vrai. C'est ce qu'elle nous a dit le premier septembre. Alors, quand nous dit-elle la vérité?

[Traduction]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, une fois de plus, l'opposition donne délibérément une fautive interprétation des faits. La Loi sur les banques stipule clairement quelle action doit être entreprise quand une banque ne semble plus viable. Après avoir nommé le curateur, pour le laisser jouer son rôle, nous avons décidé de ne pas mettre la banque en liquidation.

• (1430)

LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre. Répondant à mon chef, il a déclaré que le député d'Oshawa avait peut-être déformé les faits lorsqu'il a soutenu que le juge Estey pourrait ne pas avoir à se pencher sur la question de la responsabilité ministérielle. Le gouvernement croit-il que le juge Estey devrait examiner la question de la responsabilité ministérielle?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu précisément à la même question hier et encore une fois aujourd'hui. Le mandat du juge Estey est vaste et clair: il a été nommé pour enquêter et faire rapport sur toutes les circonstances et tous les facteurs qui ont contribué aux difficultés des banques et qui les ont contraintes à cesser toute activité. Si le député ne comprend pas cela et que ce texte ne lui paraît pas assez clair, je le lui expliquerai volontiers, mot pour mot, après la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Ce serait pénible. Je préférerais que vous vous en absteniez, si vous n'avez pas d'objection.

LA FOURNITURE DE DOCUMENTS AU COMMISSAIRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la position du vice-premier ministre est-elle que l'on fournira au juge Estey tous les documents et tous les renseignements que le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances avaient à leur disposition au moment où ils examinaient la situation de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pourquoi le député a-t-il la présomption de savoir à l'avance quels documents le juge Estey réclamera et quels autres il ne demandera pas?

M. de Jong: Règlement! Il faut s'adresser au président.

M. Nielsen: Il n'est pas nécessaire, pour parler à la Chambre dans les règles, de regarder le Président. Je préférerais regarder notre ami d'en face, qui est fort bel homme.

M. le Président: A l'ordre!